VILLE DE CLISSON

2025

DÉCISION DU MAIRE

Décision N°40-2025	CONTRATS – CONVENTIONS AGENDA 2030 → Concours photo « les abeilles et leur environnement »

Le Maire,

VU l'élaboration et l'animation d'un atlas de la biodiversité communale résultant des objectifs fixés par l'Agenda 21 communal validé par délibération du Conseil municipal du 17 janvier 2019, relative à l'adoption du programme d'actions de l'Agenda 21 ;

VU la continuité du programme d'actions de l'Agenda 21 "animations et sorties nature pour le grand public" fixé par l'Agenda 2030 validé par délibération du Conseil municipal du 16 mars 2023 ;

Prend la décision suivante :

Article 1. **ORGANISE** un concours photo « Les abeilles et leur environnement », du 1er avril au 1er octobre 2025.

Article 2. **FIXE** un règlement spécifique à ce concours photo tel qu'il est annexé.

Article 3. **PRECISE** qu'une décision ultérieure permettra d'arrêter les résultats de ce concours photo.

Article 4. **PRECISE** que la liste des lots pour les lauréats du concours photo est la suivante :

- 3 carnets de notes siglés « Made in Clisson »,
- 3 casquettes siglés « Made in Clisson »,
- 3 mugs siglés « Made in Clisson »,
- Un pot de miel par participant exposé (maximum 15).

Article 5. **CHARGE** le service "Agenda 2030" et "communication", Monsieur le Directeur général des services de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique. Communication en sera faite lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

Clisson, le 04 mars 2025

Par délégation du Conseil municipal,
Laurence Luneau
Maire

VILLE DE CLISSON
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
L.-Atl.

Décision transmise en Préfecture le 26 MARS 2025

Et affichée le 26 MARS 2025